



**Le recul de l'âge de la retraite à 64 ans, une réforme injuste et inacceptable.
Les organisations syndicales des bureaux d'études appellent à se mobiliser dès le 19 janvier.**

Le recul de l'âge de la retraite à 64 ans conjugué à la forte accélération de l'augmentation de la durée de cotisation va avoir des conséquences néfastes pour les salariés.

Alors que l'espérance de vie en bonne santé stagne et que de nombreux seniors terminent leur carrière au chômage, faute de trouver un emploi dans les entreprises, le gouvernement avec l'acquiescement des organisations d'employeurs entend imposer une réforme qui n'est pas nécessaire, le système de retraites n'étant pas en danger. Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), estime qu'il n'y a pas urgence en la matière. Et d'ajouter que « *l'essentiel du déficit est provoqué par l'évolution des ressources dont la part dans le PIB diminuerait de 0,3%* ». Cela est dû à plusieurs facteurs dont des augmentations de salaires au rabais, les exonérations de cotisations sociales, le chômage, la non-égalité salariale femme/homme... Divers sujets sur lesquels nos organisations syndicales se battent depuis des années.

Les salariés, avec cette réforme, vont devoir travailler encore plus longtemps pour obtenir une retraite à taux plein ce qui accentue la probabilité d'un pouvoir d'achat affaibli des futurs retraités les plus fragiles.

Les femmes avec leurs carrières hachées en seront les premières victimes.

Pour les salariés ayant fait des études, nombreux dans notre branche, c'est-à-dire les Agents de maîtrise, les Ingénieurs et les Cadres, la conjugaison de ces deux dispositions font qu'au mieux ces salariés partiront encore plus tard à la retraite, alors même que l'espérance de vie en bonne santé stagne.

C'est pourquoi nous appelons à faire grève et à manifester le 19 janvier 2023.

N'oubliez pas de signer la pétition intersyndicale : <https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites>